

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

# ARAB TUNISIAN BANK

Société Anonyme au capital de 128.000.000 Dinars  
Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022:

#### Indicateurs :

	(En milliers de dinars)				
	Du 01/10/22 au 31/12/22	Du 01/10/21 au 31/12/21	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Evolution déc 21-déc 22
<b>1- Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>186 186</b>	<b>164 899</b>	<b>672 181</b>	<b>602 726</b>	<b>69 455</b>
*Intérêts	135 645	109 691	473 295	414 192	59 103
*Commissions en produits	23 276	26 063	88 744	86 678	2 066
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	27 265	29 145	110 142	101 856	8 286
<b>2- Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>92 753</b>	<b>80 939</b>	<b>343 931</b>	<b>312 374</b>	<b>31 557</b>
*Intérêts encourus	89 603	77 446	331 109	299 245	31 864
*Commissions encourues	3 150	3 493	12 822	13 129	-307
<b>3- Produit Net Bancaire</b>	<b>93 433</b>	<b>83 960</b>	<b>328 250</b>	<b>290 352</b>	<b>37 898</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>141</b>	<b>136</b>	<b>5</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>63 466</b>	<b>58 986</b>	<b>215 818</b>	<b>205 691</b>	<b>10 127</b>
*Frais de personnel	35 603	30 554	121 655	115 991	5 664
*Charges générales d'exploitation	23 400	20 989	76 550	70 447	6 103
<b>6- Structure du portefeuille au Bilan:</b>			<b>1 309 540</b>	<b>1 387 381</b>	<b>-77 841</b>
*Portefeuille-titres commercial			0	0	0
*Portefeuille-titres d'investissement			1 309 540	1 387 381	-77 841
<b>7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés</b>			<b>5 449 560</b>	<b>5 155 992</b>	<b>293 568</b>
<b>8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :</b>			<b>6 220 921</b>	<b>5 902 342</b>	<b>318 579</b>
*Dépôts à vue			2 034 081	2 045 584	-11 503
*Dépôts d'épargne			1 512 580	1 445 950	66 630
<b>9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan</b>			<b>414 018</b>	<b>543 537</b>	<b>-129 519</b>
<b>10- Capitaux propres apparaissant au Bilan</b>			<b>576 386</b>	<b>555 450</b>	<b>20 936</b>

# **I – Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 31 décembre 2022**

## **1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité**

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

## **2) Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués**

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

### **2-1. Règles de prise en compte des revenus :**

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

\* lorsque le service est rendu

\* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

### **2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :**

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 31/12/2022, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

## **2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents**

### **a) Classement des titres :**

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

### **b) Evaluation des titres :**

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

### **c) Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- Les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

### **2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change :**

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours de réévaluation établi par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

## Les faits marquants au 31 décembre 2022.

Aux termes du **quatrième trimestre 2022**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank se présentent comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et d'agios réservés** ont atteint **5.449,6 MD** à fin décembre 2022 contre **5.156 MD** au **31 décembre 2021** soit une augmentation de **293,6 MD**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **6.220,9 MD** au **31-12-2022** contre **5.902,3 MD** à fin décembre 2021 soit une évolution de **318,6 MD**.
- ✓ Le volume des dépôts à vue, s'est établi à **2.034,1 MD** au **31/12/2022** contre **2.045,6 MD** à fin décembre 2021.
- ✓ Les dépôts d'épargne se sont établis à **1.512,6 MD** au **31/12/2022** contre **1.446 MD** au **31/12/2021** soit une hausse de **66,6 MD** ou de **4,61 %**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont atteint **672,2 MD** au **31/12/2022** contre **602,7 MD** au **31/12/2021** soit une augmentation de **69,5 MD** ou de **11,53%**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **343,9 MD** au **31 décembre 2022** contre **312,4 MD** au **31 décembre 2021** soit une hausse de **10,08 %**.
- ✓ **Le produit net bancaire** au **31-12-2022** s'est inscrit à **328,3 MD** contre **290,4 MD** pour la même période 2021, soit une progression de **13,05 %**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **215,8 MD** à fin décembre 2022 contre **205,7 MD** à fin décembre 2021, soit une augmentation de **4,91 %**.